

| | | |
|---|---|-----------------|
| République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr | <h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> | D2020-20 |
|---|---|-----------------|

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

| | | | |
|--|----------------|---|---|
| NOMBRE DE MEMBRES | | | Le 10 septembre 2020 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane , MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, Procuration : Absents : MANIÈRE DRZAZGA Eliane Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline |
| Afférents au Conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | |
| 15 | 15 | 14 | |
| Date de la convocation 31/08/2020 Date d'affichage 11/09/2020 | | | |

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n°1 afin de couvrir l'augmentation du FPIC d'un montant de 11€ par rapport aux prévisions budgétaires 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE de prendre les décisions modificatives de fonctionnement suivantes :

C/60612 : - 11 € et C/739223 (Ch.14) : + 11 €.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

